

taine 28 maladies différentes dont 59 cas de rougeole, 9 de fièvre scarlatine, 8 de varioloïde et 8 de diphtérie; les autres maladies étaient représentées par moins de 5 cas chacune. Enfin 1772 personnes ont été vaccinées.

Service médical de l'immigration.—Afin de s'assurer de leur santé physique et mentale, 66,480 immigrants furent examinés: sur ce nombre 571 durent être rejetés et 152 autres nécessitèrent un traitement médical ou chirurgical. En outre, on constata que 661 immigrants étaient atteints de défauts légères, lesquelles furent mentionnées sur leur fiche individuelle en vue d'une surveillance ultérieure.

Deux léproseries, l'une à Tracadie, N.-B., et l'autre à l'île d'Arcy, C.B., dépendent de ce service; celle de Tracadie contenait 11 lépreux, dont 6 hommes et 5 femmes; un nouveau cas s'est produit pendant l'année; nul décès n'est signalé. Quant à la léproserie de l'île d'Arcy elle contenait cinq lépreux Chinois, les mêmes que l'année précédente.

Hôpitaux de la Marine.—Deux hôpitaux de la Marine ont été ouverts durant l'année, l'un à Sydney et l'autre à Lunenburg, N.-E.; leur entretien est assuré au moyen d'une redevance payée sur le tonnage des navires entrant dans les ports des provinces maritimes, de Québec et de la Colombie Britannique; on y soigne gratuitement tous les matelots nécessiteux appartenant aux navires payant cette redevance. Outre ces deux hôpitaux entretenus par le gouvernement, 52 hôpitaux disséminés dans ces cinq provinces ont recueilli pendant l'année 2,663 marins malades ou blessés.

Maladies vénériennes.—Une somme de \$200,000 fut votée par le gouvernement fédéral pour la prévention de la dissémination des maladies vénériennes. Cette somme a été partagée entre les provinces qui ont assumé cette tâche. La campagne engagée dans le pays par les différents gouvernements comporte cinq objets distincts: traitement, éducation, apostolat, application de la loi et recueil de statistiques. Il existe 54 cliniques disséminées dans la Puissance donnant aux malades un traitement gratuit; lorsque c'est nécessaire, les hôpitaux les reçoivent, toujours à titre gratuit. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont fait imprimer et distribuer des brochures et des circulaires destinées à éclairer la population et à la mettre en garde.

Habitation, hospitalisation et salubrité.—Le parlement fédéral a voté pour l'année une somme de \$9,550,080, pour permettre l'application de la loi fédérale sur l'habitation. Sur cette somme \$3,225,816 ont été prêtés aux sept provinces associées à cette œuvre, portant les prêts à elles consentis à \$20,333,406 au 31 mars 1923. Les maisons déjà bâties de la sorte étaient au nombre de 4,612 et celles en cours de construction ou projetées, au nombre de 223. Jusqu'à présent 160 municipalités se sont prévalu des avantages offerts par cette loi.

Opium et narcotiques.—Pendant l'année il a été émis 200 permis d'importation, 40 permis d'exportation, 110 patentes de droguistes en gros et 56 patentes de pharmaciens détaillants. Il a été importé au Canada 3,330 onces de cocaïne, 10,998 onces de morphine et 1,373 livres d'opium à l'état naturel.

Une étroite surveillance est maintenue sur toutes les exportations et importations de stupéfiants et le système de patentes et de permis permet au département de connaître à tout moment la quantité de ces drogues reçue par chaque pharmacien, vétérinaire, dentiste ou médecin canadien. Par ce moyen le département peut contrôler la disposition de ces drogues et s'assurer qu'il n'en est pas fait un usage contraire à la loi. Quoique le trafic illicite soit extrêmement difficile à réprimer, 692 condamnations ont été prononcées pendant l'année. On ne connaît que les chiffres des arrestations opérées par la police montée fédérale pendant l'exer-